

des Princes &c. Août 1705. 85

troit sur la Côte, il vint attaquer le Fort S. Sebastien, au signal qu'il lui donnoit.

IV. Le Nonce du Pape a dérogé aux privilèges de l'Eglise, à l'égard de ceux qui s'y réfugieront pour crime de Trahison contre le Roi ou l'Etat, ce qui a obligé l'Evêque de Cadix, de livrer au bras seculier quelques scelerats qui avoient comploté de vendre la Ville; & comme le Conseil de Madrit (seul Souverain en Espagne,) a autorisé toutes les Juridictions Royales, de juger en dernier ressort toutes ces sortes d'affaires, on se promet que les procès criminels n'y tireront pas en longueur.

*Refuge des
Eglises abolis
pour les sce-
lerats.*

V. Les Etats de Galice, voulant signaler leurs services pour la défense du Royaume, ont résolu volontairement de lever quatre mille hommes, qui seront habillez, armez & entretenus pendant une année aux dépens du Pais & ensuite par la Couronne, si l'on en a besoin pour plus longtems. Outre cette levée, on met encore sur pied en Espagne 14. mille hommes d'Infanterie & quelques Regimens de Cavalerie, pour lesquels on fait travailler à des habits de trelis, qui peseront moins que les cuirasses des Allemands; mais j'ignore si on a trouvé le secret de rendre cet habillement à l'épreuve du mousquet.

*Troupes
qu'on met
sur pied.*

VI. Le Sieur Tobie de Bourgh, Chevalier de l'Ordre de S. Jaques, est arrivé à Madrit, avec le Caractere d'Envoyé du Roi Jacques III. d'Angleterre, qui fait son séjour à St. Germain; voilà, si je ne me trompe, le premier pas de Souveraineté que ce Prince a fait depuis la mort de son pere, qui ne manquera pas de donner de la jalousie à la Cour

*Envoyé du
Roi Jacques
III. d'Angle-
terre.*